

Programme CRÉAVENIR - Desjardins



- Pour entrepreneurs de 18 à 35 ans
- Accompagnement et mentorat
- Aide financière sous forme de prêt et de subvention

Coopérer pour créer l'avenir

Savez-vous que c'est parmi les jeunes de 18 à 35 ans que le potentiel entrepreneurial est le plus important ?

Le Mouvement des caisses Desjardins veut encourager ces jeunes à entreprendre et à concrétiser leur projet d'entreprise. Desjardins s'associe à plusieurs partenaires de soutien à l'entrepreneuriat dans le milieu (MRC, coopératives de développement régional, sociétés d'aide au développement des collectivités, etc.) afin d'offrir aux jeunes entrepreneurs un accompagnement tout au long du démarrage de leur entreprise ainsi qu'un financement adapté à leur réalité et à leur capacité financière.

À travers CRÉAVENIR, les caisses Desjardins agissent en partenariat pour stimuler l'entrepreneuriat local et contribuer à l'essor des communautés.

Conditions d'admissibilité

Pour obtenir un financement CRÉAVENIR, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être membre d'une des caisses Desjardins participantes ou le devenir
- habiter et lancer votre entreprise sur le territoire d'une des caisses participantes
- avoir entre 18 et 35 ans
- présenter un projet viable de démarrage d'entreprise ou de consolidation d'une entreprise existant depuis moins de 3 ans.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

1. Présentation de votre projet

Votre projet est mûr, votre plan d'affaires est prêt ? Vous pouvez alors le déposer auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or partenaire de CRÉAVENIR pour votre région.

2. Processus de sélection

- L'analyse et la sélection des projets se font par un comité CRÉAVENIR local.
- Si votre projet est viable, mais que votre mise de fonds personnelle et vos garanties ne sont pas suffisantes pour vous permettre d'obtenir un financement traditionnel, votre projet pourra être recommandé par l'organisme de soutien à l'entrepreneuriat qui vous accompagne.

3. Accompagnement et financement

Si votre projet est retenu, vous :

- bénéficierez d'un accompagnement tout au long du démarrage de votre entreprise
- aurez accès à un prêt pouvant atteindre 15 000 \$, remboursable en 5 ans, avec congé de remboursement du capital la première année, et à un taux variant entre 0 % et 5 %
- pourriez aussi avoir droit à une subvention pouvant atteindre 7 000 \$, établie en fonction des besoins de votre entreprise.

**Certaines conditions sont déterminées par le comité pour l'octroi d'un prêt avec ou sans intérêts ainsi que pour l'octroi d'une subvention.*

Le financement reçu dans le cadre du programme CRÉAVENIR (prêt et subvention) pourra être considéré comme une mise de fonds personnelle additionnelle et vous aider à accéder à d'autres sources de financement conventionnelles.

Pour vous aider à réaliser votre projet d'entreprise, veuillez communiquer avec la MRC de La Vallée-de-l'Or au 819 825-7733 poste 261.